

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États financiers pour le semestre terminé le
30 juin 2011
(non audités)

Les états financiers intermédiaires aux 30 juin 2011 et 2010 n'ont pas fait l'objet d'une revue par nos auditeurs indépendants.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États de l'actif net

	2011 \$	2010 \$
Actif		
Placement (note 8)	51 713 303	53 484 435
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit (note 9)	46 754 061	44 184 913
Placements à court terme	-	1 299 305
Encaisse et dépôt portant intérêt (note 10)	1 363 985	108 763
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	243 000	251 000
Autres actifs (note 11)	582 995	582 872
	<hr/> 100 657 344	<hr/> 99 911 288
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	102 406	128 177
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	393 000	406 000
Distributions à payer	363 730	363 730
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit (note 12)	95 859 215	96 370 140
	<hr/> 96 718 351	<hr/> 97 268 047
Actif net représentant le capital des porteurs de parts (note 14)	<hr/> 3 938 993	<hr/> 2 643 241
Nombre de parts en circulation (note 14)	<hr/> 10 392 283	<hr/> 10 392 283
Actif net par part	<hr/> 0,38	<hr/> 0,25

Méthode de présentation et continuité de l'exploitation (note 2)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le Fiduciaire, Gestion Global DIGIT II Inc.

Claude Dalphond

Claude Dalphond
Administrateur

Benoît Deschamps

Benoît Deschamps
Administrateur

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États des résultats

Pour la période de six mois terminé le 30 juin

(non audité)

	2011 \$	2010 \$
Revenus sur placements détenus à des fins de transaction		
Intérêts sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	1 498 000	1 632 000
Revenu tiré des swaps sur défaillance de crédit	3 376 000	3 491 000
Autres revenus	8 061	37 376
	<hr/> 4 882 061	<hr/> 5 160 376
Charges liées au placement		
Charges sur les swaps sur défaillance de crédit	<hr/> 2 431 000	<hr/> 2 565 000
Revenu net de placement avant charges administratives	<hr/> 2 451 061	<hr/> 2 595 376
Charges administratives		
Honoraires d'audit	38 614	59 587
Honoraires juridiques	72 926	114 996
Rémunération des administrateurs du fiduciaire	46 849	64 999
Frais de l'agent administratif	14 175	14 175
Registraire et agent des transferts	3 947	3 938
Droits de garde	1 694	1 640
Coût de la communication de l'information aux porteurs de parts et frais de bourse	18 353	16 493
Assurances	57 390	59 770
Honoraires et dépenses du comité d'examen indépendant	23 985	23 913
Rémunération du responsable de la conformité	3 937	-
	<hr/> 281 870	<hr/> 359 511
Revenu net de placement de la période	<hr/> 2 169 191	<hr/> 2 235 865
Pertes sur le placement et les swaps sur défaillance de crédit		
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	780 016	(663 716)
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les swaps sur défaillance de crédit	510 925	(243 298)
	<hr/> 1 308 941	<hr/> (907 014)
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	<hr/> 3 478 132	<hr/> 1 328 851
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation par part	<hr/> 0,33	<hr/> 0,13

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États de l'évolution de l'actif net

Pour la période de six mois terminé le 30 juin

(non audité)

	2011	2010
	\$	\$
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	3 478 132	1 328 851
Distributions aux porteurs de parts		
Remboursement de capital (note 14)	<u>(2 182 380)</u>	<u>(2 390 225)</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net au cours de la période	1 295 752	(1 061 374)
Actif net au début de la période	<u>2 643 241</u>	<u>3 134 330</u>
Actif net à la fin de la période	<u>3 938 993</u>	<u>2 072 956</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

États des flux de trésorerie

Pour la période de six mois terminé le 30 juin

(non audité)

	2011 \$	2010 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Revenu net de placement de la période	2 169 191	2 235 865
Ajustements pour		
Diminution du placement	2 182 380	2 182 380
Augmentation du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	(2 182 380)	(2 182 380)
Diminution des intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	8 000	75 000
Diminution (augmentation) des autres actifs	(123)	96 801
Diminution des comptes créditeurs et charges à payer	(25 771)	(25 777)
Diminution du montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	(13 000)	(79 000)
	<u>(30 894)</u>	<u>67 024</u>
	<u>2 138 297</u>	<u>2 302 889</u>
Activités de financement		
Distributions payées aux porteurs de parts	(2 182 380)	(2 182 380)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période		
	(44 083)	120 509
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		
	1 408 068	1 665 538
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		
	<u>1 363 985</u>	<u>1 786 047</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse et dépôt portant intérêt	1 363 985	182 060
Placements à court terme	-	1 603 987
	<u>1 363 985</u>	<u>1 786 047</u>

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Au 30 juin 2011

(non audité)ss

Montant à recevoir sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit	Description	Taux d'intérêt	Échéance	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Banque Nationale du Canada ^{a)}	Placement – dépôt à terme	3,094 %	2 mars 2015	51 110 202	51 110 202	51 713 303
Deutsche Bank	Débiteur à long terme	3,094 %	2 mars 2015	46 208 798	46 208 798	46 754 061
				<u>97 319 000</u>	<u>97 319 000</u>	<u>98 467 364</u>

- a) - Sur une base mensuelle, Deutsche Bank AG acquiert de la Fiducie une portion déterminée contractuellement du dépôt à terme cédé en garantie, tel qu'il est mentionné dans le prospectus avec supplément déposé le 4 mars 2005. Cette portion est égale au versement mensuel pour le mois considéré (voir la note 12).

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

1 Établissement de la Fiducie et nature des activités

Global Diversified Investment Grade Income Trust II (TSX : GII.UN) est une fiducie de revenu à capital fixe à activités restreintes (la « **Fiducie** ») constituée en vertu des lois de la province d'Ontario le 28 février 2005 au moyen d'une convention de fiducie. Global DIGIT II Management Inc. est le fiduciaire (le « **fiduciaire** ») de la Fiducie, dont il assume la gestion. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif et Société de Fiducie Natcan agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie si le fiduciaire le souhaite. Le promoteur de la Fiducie est Financière Banque Nationale Inc. Les administrateurs du fiduciaire bénéficient d'une indemnité accordée par la Banque Nationale du Canada.

La Fiducie procure à ses porteurs de parts une exposition à effet de levier à trois portefeuilles (collectivement, le « **portefeuille** ») renfermant respectivement 190, 136 et 235 titres (197, 138 et 236 au 31 décembre 2010) (les « **obligations de référence** »), l'objectif étant de procurer aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles et de racheter la totalité des parts en circulation à compter du 2 mars 2015 (la « **date de révision** »), ou à toute date de révision subséquente, celle-ci intervenant tous les cinq ans. La date d'échéance n'excédera pas le quarantième anniversaire de la transaction initiale. Afin de réaliser ses objectifs de placement, le 2 mars 2005, la Fiducie a conclu trois contrats de swaps sur défaillance de crédit avec une contrepartie, Silverstone Trust (« **Silverstone** »), qui a été remplacée par Deutsche Bank AG (la « **banque** ») le 20 janvier 2009 par suite des événements décrits à la note 3.

Jusqu'à la date d'échéance, le prix de rachat des parts de la Fiducie et la valeur liquidative de la Fiducie fluctueront suivant un certain nombre de facteurs, comme les distributions mensuelles versées sur les parts, les taux d'intérêt, les notations des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédit dans le portefeuille. Les événements de crédit sont une faillite, un défaut de paiement et tout autre événement de perte spécifié.

2 Méthode de présentation et continuité d'exploitation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon les principes comptables généralement reconnus (les « **PCGR** ») du Canada. La présentation sur la base de la continuité de l'exploitation suppose que la Fiducie continuera d'exercer ses activités dans un avenir prévisible. Toutefois, les faits suivants soulèvent des doutes importants quant à la capacité de la Fiducie d'exercer ses activités sur la base de la continuité d'exploitation :

- 1) au 30 juin 2011, la valeur marchande des contrats financiers ne représentait que 1,50 % du notionnel;
- 2) la Fiducie a déjà reçu sept avis d'événement de crédit (voir la note 12) qui pourraient donner lieu à une perte totale sur les contrats de swap A et B et à une perte partielle sur le contrat de swap C pouvant atteindre 6,57 \$ par part (le montant du règlement final n'a pas encore été reçu);
- 3) en attendant le règlement de tels événements de crédit (un processus qui peut durer jusqu'à 720 jours après la réception d'un avis d'événement de crédit devant prendre fin le 16 novembre 2011), la banque retient 70 % de la prime d'assurance et, en conséquence, les distributions mensuelles aux porteurs de parts ont été réduites;

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

- 4) suite au règlement de ces événements de crédit, la Fiducie devra transférer à la banque une tranche du placement et du montant à recevoir sur les swaps de crédit correspondant au montant des pertes subies; par conséquent, les revenus d'intérêts futurs de la Fiducie s'en trouveront réduits.
- 5) De plus, comme il est indiqué à la note 12, 8,6% des obligations de référence sous-jacentes au contrat de swap C, soit 26 obligations dont la valeur nominale totalise 200 262 746 \$, ont une note de solvabilité de « D », indiquant ainsi un risque que la Fiducie reçoive des avis d'événement de crédit de la banque. Par exemple, si la banque envoie des avis d'événement de crédit pour les trois plus importantes obligations de référence du portefeuille C parmi celles dont la note de solvabilité est « D » et que le taux de recouvrement de ces trois obligations est inférieur à 45 %, et en supposant que les sept événements de crédit précédemment annoncés représentent une perte totale, le solde des biens cédés en garantie devra être transféré, en totalité, par la Fiducie à la banque. En conséquence, la Fiducie subirait une perte totale au titre du contrat de swap C également et les sources actuelles de revenu net de placement avant charges administratives de la Fiducie seraient pour l'essentiel éliminées.

Dans l'éventualité où il y aurait des pertes importantes, les revenus futurs pourraient ne pas être suffisants pour continuer à couvrir les dépenses courantes de la Fiducie, et, en conséquence, il pourrait être jugé plus rentable pour les porteurs de parts de liquider les positions et de mettre fin aux activités de la Fiducie.

Ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements qui seraient nécessaires si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée.

3 Plan de restructuration

À partir du 13 août 2007, le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs émis par des tiers (« **PCAA de tiers** ») a connu une interruption, de sorte que les conduits de PCAA de tiers, tels que Silverstone, n'ont pu rembourser leur papier commercial à l'échéance. Le 16 août 2007, un groupe d'investisseurs canadiens d'importance (le « **comité des investisseurs** » ou le « **comité** ») et les participants du marché sont arrivés à une entente visant à rétablir les activités normales du marché du PCAA de tiers. Aux termes de cette entente, les porteurs de PCAA de tiers qui en sont signataires ont notamment convenu de continuer de détenir leur PCAA de tiers pendant une période de 60 jours (le « **moratoire** ») et, après le moratoire, de convertir tous les PCAA de tiers en circulation en billets à terme à taux variable échéant au plus tôt à la date d'expiration prévue des actifs sous-jacents correspondants de chaque conduit. Le moratoire a été étendu jusqu'à la présentation d'une demande déposée en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la « **LACC** »), le 17 mars 2008. Depuis cette date, le moratoire a été prolongé périodiquement jusqu'à la date de clôture du plan de restructuration prévu par la LACC, soit le 21 janvier 2009.

Le 14 août 2007, Silverstone a avisé la Fiducie que ses paiements à la Fiducie étaient retenus et que Silverstone ne fournirait pas à la Fiducie les fonds requis pour verser la distribution du 15 août 2007. La Fiducie a donc suspendu la distribution de 0,0687 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 qui devait être payée le 15 août 2007 aux porteurs inscrits à la fermeture des bureaux le 31 juillet 2007. Ces événements ont fait suite à l'annonce d'une interruption du marché du papier commercial adossé à des actifs (« **PCAA** ») et de l'incapacité de Silverstone de rembourser son PCAA de tiers arrivant à échéance.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

À la suite de ces événements, la Fiducie a conclu une entente de moratoire (l'« **entente de moratoire** ») avec Silverstone afin d'établir des arrangements officiels entre elles et de préserver leurs droits et privilèges respectifs jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Aux termes de cette entente, tous les montants habituellement payés à la Fiducie depuis août ont été déposés dans un compte de garantie bloqué chez un dépositaire légal (le « **compte de garantie bloqué** »). L'entente de moratoire a été signée le 27 septembre 2007 et a été prolongée périodiquement.

Le 14 décembre 2007, le comité des investisseurs a annoncé l'élaboration d'un cadre prévu pour un plan de restructuration du PCAA de tiers. Ce plan prévoit son remplacement par des billets ayant des échéances correspondant aux actifs sous-jacents.

Le 21 décembre 2007, la Fiducie a conclu un accord de principe prévoyant la négociation de bonne foi d'une opération en vertu de laquelle Silverstone serait effectivement remplacée par la banque en tant que contrepartie à l'égard des trois swaps miroirs sur défaillance de crédit qui étaient en vigueur entre la Fiducie et Silverstone (l'« **opération de désengagement** »). La Fiducie recevrait donc tous les montants du compte de garantie bloqué et reprendrait le versement des distributions aux porteurs de parts. L'opération de désengagement entrerait en vigueur à une date antérieure à celle à laquelle la restructuration du PCAA de tiers prendra effet, ou à toute autre date dont pourraient convenir les parties à l'opération de désengagement.

Le 17 mars 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a accepté une demande déposée par le comité sur le PCAA de tiers, en vertu des dispositions de la LACC, prévoyant la procédure à suivre pour faire approuver un plan de compromis et d'arrangement (le « **plan** ») par les porteurs de PCAA de tiers (collectivement, les « **porteurs de billets** »). Le comité a ensuite transmis un dossier d'information sur le plan à tous les porteurs de billets et, le 25 avril 2008, les porteurs de billets ont approuvé ce plan. De plus, le 5 juin 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a publié une ordonnance approuvant ce plan.

Le 12 janvier 2009, le comité a annoncé que la Cour supérieure de justice de l'Ontario avait approuvé l'ordonnance de mise en œuvre du plan et l'opération de désengagement a été conclue le 20 janvier 2009, suivi par l'implantation du plan de restructuration du PCAA le 21 janvier 2009. Le 21 janvier 2009, la Fiducie a publié un communiqué de presse pour confirmer le remplacement de Silverstone par la banque à titre de contrepartie aux swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie. À la date de l'opération de désengagement, la banque avait une notation de Aa1 de Moody's, A+ de Standard & Poor's (« **S&P** ») et AA- avec perspectives négatives de Fitch.

À la suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie sur les swaps sur défaillance de crédit depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a versé le 30 janvier 2009 la distribution de 0,0687 \$ par part déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, trois distributions extraordinaires en trésorerie pour un total de 1,755 \$ par part.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

4 Principales conventions comptables

Les états financiers de la Fiducie ont été préparés conformément aux PCGR du Canada. La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige du fiduciaire qu'il fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés dans les états financiers et les notes y afférentes. Le fiduciaire est d'avis que les estimations utilisées aux fins de la préparation des états financiers sont raisonnables. Les résultats réels peuvent différer de ces résultats estimatifs. La principale convention comptable est résumée ci-après.

Mode de constatation des revenus et des charges

Les revenus d'intérêts créditeurs, les revenus autres que les revenus d'intérêts créditeurs, de même que les revenus et charges sur les swaps sur défaillance de crédit sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

5 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les frais de transaction étant inscrits directement dans les états des résultats. La Fiducie est une société de placement au sens de la *note d'orientation comptable 18 – Sociétés de placement* (« **NOC-18** »). Elle évalue tous ses placements à la juste valeur et les présente à leur juste valeur dans ses états financiers. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces instruments financiers sont enregistrés dans les gains ou pertes sur le placement et sur les swaps sur défaillance de crédit dans les états des résultats. La détermination de la juste valeur des instruments financiers est effectuée comme suit :

a) Établissement de la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie pour laquelle l'instrument financier pourrait être échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier au moment de sa comptabilisation initiale est le prix de transaction, qui correspond à la juste valeur de contrepartie reçue ou versée. Dans certaines circonstances, la juste valeur initiale peut être établie en utilisant d'autres transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument, sans modification ou reconditionnement ou selon une technique d'évaluation dont les variables ne tiennent compte que des données de marché observables. Au moment de la comptabilisation initiale, l'écart entre le prix de transaction et la juste valeur initiale estimative est comptabilisé dans les états des résultats lorsqu'il se fonde sur des éléments observables.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Lors de la réévaluation ultérieure des instruments financiers, les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur, et s'ils sont disponibles, la Fiducie les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme étant coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel, d'un service d'évaluation des cours ou d'un organisme de réglementation, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif ou d'un passif financier coté sur un marché actif reflète généralement le cours du marché. Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la Fiducie établit la juste valeur des instruments financiers au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel aux données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur le marché, la juste valeur actuelle d'un autre instrument financier comparable, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché lorsqu'il a été démontré que ces techniques permettent d'obtenir des estimations fiables.

i) Évaluation des swaps sur défaillance de crédit

Les swaps sur défaillance de crédit sont comptabilisés à la juste valeur avec les variations au titre du gain ou de la perte non réalisé au cours de la période considérée dans les états des résultats. Comme un cours du marché ne peut être facilement obtenu, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est établie à l'aide de modèles d'évaluation. La Fiducie fait des hypothèses au sujet du montant, du moment des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation utilisés. Les principales données sont fondées sur des facteurs observables des marchés externes, tels que des courbes de rendement de taux d'intérêt et des courbes de crédit. La juste valeur fluctuera également suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies à la survenance d'événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et tout autre événement de perte spécifié.

ii) Placement et montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du placement et du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit est établie en actualisant les flux de trésorerie estimatifs au taux courant du marché pour des instruments similaires.

iii) Autres instruments financiers

La valeur comptable de certains instruments financiers à court terme présentés dans les états de l'actif net équivaut approximativement à la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent les placements à court terme, les autres actifs, les comptes créditeurs et charges à payer, les montants à payer sur les swaps sur défaillance de crédit ainsi que les distributions à payer.

b) Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états de l'actif net sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – évaluation fondée sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l’actif ou le passif, directement (sous forme de prix) ou indirectement (à partir de prix);

Niveau 3 – évaluation fondée sur des données relatives à l’actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s’applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l’utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l’évaluation de la juste valeur. Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états de l’actif net sur une base récurrente, classés selon la hiérarchie d’évaluation décrite si dessus :

30 juin 2011	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placement	-	51 713 303	-	51 713 303
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	46 754 061	-	46 754 061
Encaisse et dépôt portant intérêt	1 363 985	-	-	1 363 985
Total des actifs financiers	1 363 985	98 467 364	-	99 831 349
Passifs financiers				
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	-	95 859 215	-	95 859 215
Total des passifs financiers	-	95 859 215	-	95 859 215
31 décembre 2010	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers				
Placement	-	53 484 435	-	53 484 435
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	44 184 913	-	44 184 913
Placements à court terme	-	1 299 305	-	1 299 305
Encaisse et dépôt portant intérêt	108 763	-	-	108 763
Total des actifs financiers	108 763	98 968 653	-	99 077 416
Passifs financiers				
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	-	96 370 140	-	96 370 140
Total des passifs financiers	-	96 370 140	-	96 370 140

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

6 Gestion des risques associés aux instruments financiers

En raison de la nature de ses activités, la Fiducie est exposée à divers risques, notamment les risques liés à l'utilisation d'instruments financiers. Afin de gérer les risques associés à l'utilisation des instruments financiers, dans la mesure du possible, des contrôles conformes à la stratégie de la Fiducie ont été instaurés, comme l'utilisation d'instruments autorisés. Les principaux risques auxquels la Fiducie est exposée sont décrits ci-dessous :

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'une variation dans les cours du marché. Le risque de marché associé aux instruments financiers comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité et d'autres risques de prix. Plus particulièrement, jusqu'à la date d'échéance, la juste valeur des swaps sur défaillance de crédit fluctuera suivant un certain nombre de facteurs, comme les taux d'intérêt, les notations et les écarts de crédit des obligations de référence et les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédit dans le portefeuille de titres. Les événements de crédit comprennent la faillite, le défaut de paiement et tout autre événement de perte spécifié. Étant donné que l'objectif de la Fiducie est de fournir aux porteurs de parts un intérêt économique au travers de l'exposition liée au rendement d'un portefeuille de titres sous-jacent, le capital n'est pas protégé. Les taux du marché peuvent varier et faire fluctuer la juste valeur du dépôt à terme. Pour la période terminée le 30 juin 2011, une augmentation ou une diminution de 100 points de base des indices de crédit correspondants aux swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie aurait donné lieu respectivement à une diminution ou à une augmentation de 8 000 \$ (diminution ou augmentation de 11 000 \$ au 31 décembre 2010) de la juste valeur de ces swaps sur défaillance de crédit. Également, il existe un risque de taux d'escompte associé au dépôt à terme et au débiteur à long terme. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'escompte sur le dépôt à terme ou le débiteur à long terme se traduirait par une diminution de 3 324 000 \$ ou une augmentation de 3 479 000 \$ (diminution de 3 628 000 \$ ou une augmentation de 3 812 000 \$ en au 31 décembre 2010) de la juste valeur du dépôt à terme et du débiteur à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière en raison de l'incapacité d'une contrepartie d'honorer ses obligations contractuelles. La meilleure mesure de l'exposition maximale de la Fiducie au risque de crédit au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 est la somme des actifs financiers figurant dans les états de l'actif net. Comme il est décrit ci-dessus, les swaps sur défaillance de crédit sont également largement exposés au risque de crédit en raison des obligations de référence contenues dans les portefeuilles et du risque de crédit de la contrepartie (voir les notes 8, 9 et 12).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses obligations relatives à des passifs financiers. La trésorerie de la Fiducie est gérée conformément aux politiques qui visent à doter la Fiducie de ressources en trésorerie suffisantes pour satisfaire ses obligations actuelles et futures, dans des circonstances normales ou inhabituelles. Les passifs financiers de la Fiducie ont une échéance mensuelle, à l'exception de l'élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit. L'élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit est associé aux contrats de swaps sur défaillance de crédit conclus avec la banque. Son échéance prévue est en mars 2015 ou à une date de révision ultérieure, celle-ci intervenant tous les cinq ans.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Aux termes des swaps sur défaillance de crédit, le dépôt à terme est cédé en nantissement à la banque. En conséquence, si des pertes surviennent, la Fiducie détient une option de céder son placement et son montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit comme règlement du paiement. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue des placements (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) seront réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir à l'égard d'événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des swaps sur défaillance de crédit A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2010), ce qui correspond à la valeur nominale du placement et du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit de la Fiducie.

7 Valeurs comptables des actifs et passifs financiers classés par catégorie

Les actifs et les passifs financiers sont présentés dans les états de l'actif net soit à la juste valeur, soit au coût ou au coût après amortissement qui correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur, en fonction de catégories établies dans les normes comptables applicables aux instruments financiers. La valeur comptable de chaque catégorie d'actif ou de passif financier est présentée dans le tableau ci-après :

30 juin 2011	Détenus à des fins de transaction \$	Prêts et créances \$	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement \$
Actifs financiers			
Placement <i>a)</i>	51 713 303	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit <i>a)</i>	46 754 061	-	-
Encaisse et dépôt portant intérêt	1 363 985	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	243 000	-
Autres actifs	-	582 995	-
Total des actifs financiers	99 831 349	825 995	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	102 406
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	393 000
Distributions à payer	-	-	363 730
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	95 859 215	-	-
Total des passifs financiers	95 859 215	-	859 136

a) Évalué à la juste valeur, conformément à la NOC-18.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

31 décembre 2010	Détenus à des fins de transaction \$	Prêts et créances \$	Passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement \$
Actifs financiers			
Placement <i>a)</i>	53 484 435	-	-
Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit <i>a)</i>	44 184 913	-	-
Placements à court terme <i>a)</i>	1 299 305	-	-
Encaisse et dépôt portant intérêt	108 763	-	-
Intérêts à recevoir sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit	-	251 000	-
Autres actifs	-	582 872	-
Total des actifs financiers	99 077 416	833 872	-
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	-	-	128 177
Montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit	-	-	406 000
Distributions à payer	-	-	363 730
Élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit	96 370 140	-	-
Total des passifs financiers	96 370 140	-	897 907

a) Évalué à la juste valeur, conformément à la NOC-18.

8 Placement

Le placement est constitué d'un dépôt à terme qui est émis sur une base non subordonnée et non garantie par la Banque Nationale du Canada et dont la note de solvabilité à long terme accordée par S&P est de A.

Le dépôt à terme a une juste valeur de 51 713 303 \$ (53 484 435 \$ au 31 décembre 2010) et une valeur nominale de 51 110 202 \$ (53 292 582 \$ au 31 décembre 2010). Il porte intérêt au taux de 3,094 %. L'intérêt est payable mensuellement jusqu'en mars 2015, après quoi le taux d'intérêt sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision, jusqu'à l'échéance de la Fiducie.

Aux termes des contrats sur les swaps sur défaillance de crédit et par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 3, le dépôt à terme est cédé en garantie à la banque depuis le 20 janvier 2009. Les montants à recouvrer à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) du placement seront réduits de toute perte subie suite à des événements de crédit.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

9 Montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit

La juste valeur du montant total à recevoir de 46 754 061 \$ (44 184 913 \$ au 31 décembre 2010) de la banque sur les swaps sur défaillance de crédit représente la meilleure estimation possible du montant pour lequel une assurance raisonnable de recouvrement existe à la lumière des conditions actuelles, en présumant la poursuite de l'exploitation de l'entité. En raison des avis d'événements de crédit décrits à la note 12, la banque retient une partie des versements mensuels de la prime correspondant approximativement à une réduction de 70 %, calculée en fonction du total des pertes éventuelles maximales sur les obligations de référence. Au 30 juin 2011, la valeur nominale du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit est de 46 208 798 \$ (44 026 418 \$ au 31 décembre 2010). Le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit vient à échéance en mars 2015 et porte intérêt au taux de 3,094%, payable mensuellement jusqu'en mars 2015, après quoi, le taux de rendement sera révisé pour cinq ans à chaque date de révision jusqu'à la dissolution de la Fiducie.

10 Encaisse et dépôt portant intérêt

Avant le 13 mai 2011, la Fiducie investissait ses liquidités dans des acceptations bancaires. Depuis cette date, les liquidités sont investies dans un compte portant intérêt à un taux d'intérêt égal au taux de base moins 1,80%. Au 30 juin 2011, le taux de base était égal à 3,0%.

11 Autres actifs

Les autres actifs, qui s'établissent à 582 995 \$ (582 872 \$ au 31 décembre 2010), se composent du débiteur à court terme correspondant aux montants cumulés mensuellement par la banque pour le bénéfice de la Fiducie, des honoraires à recevoir au titre du contrat financier ainsi que d'autres comptes débiteurs.

Autres actifs	2011	2010
	\$	\$
Débiteur à court terme (honoraires à recevoir au titre du contrat financier)	571 000	576 000
Autres comptes débiteurs	11 995	6 872
Total	<u>582 995</u>	<u>582 872</u>

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

12 Instruments financiers dérivés et portefeuilles d'obligations de référence

Swaps sur défaillance de crédit avec la banque

Par suite de l'opération de désengagement décrite à la note 3, Silverstone a été remplacé par la banque à partir du 20 janvier 2009. La Fiducie a conclu avec la banque trois swaps sur défaillance de crédit (les « contrats de swaps A, B et C ») aux termes desquels la Fiducie pourrait être tenue de dédommager la banque si des événements de crédit se produisent relativement aux obligations de référence. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit devraient venir à échéance en mars 2015 ou toute date de révision subséquente, celle-ci intervenant tous les cinq ans. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir suite à des événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swaps A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2010). En vertu des contrats de swaps A, B et C, un paiement mensuel de la Fiducie à la banque correspondant au taux contractuel de 6,40 % est appliqué au notional des contrats et le taux contractuel de 3,094 % est appliqué aux placements cédés en garantie. Ces montants sont échangés entre la Fiducie et la banque, le rendement net étant versé à la Fiducie. Sur une base mensuelle, la banque acquiert de la Fiducie une portion déterminée contractuellement du dépôt à terme cédé en garantie, tel qu'il est mentionné dans le prospectus avec supplément déposé le 4 mars 2005. Cette portion est égale au versement mensuel pour le mois considéré.

La banque paiera à l'échéance un montant correspondant à l'excédent du notional des contrats, moins les pertes subies sur ces contrats, sur le montant résiduel du placement cédé en garantie.

Le notional total des trois contrats de swaps A, B et C au 30 juin 2011 était de 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2010) relativement aux portefeuilles d'obligations de référence dont la valeur nominale était de 7 826 496 421 \$ (7 826 496 421 \$ au 31 décembre 2010). La Fiducie a estimé la perte cumulative non réalisée sur les contrats de swaps A, B et C et l'élément de passif lié aux swaps sur défaillance de crédit au 30 juin 2011 à 95 859 215 \$ (perte cumulative non réalisée de 96 370 140 \$ au 31 décembre 2010), montant conforme à l'évaluation fournie par la banque.

Risque de crédit

À la suite de la conclusion des contrats de swap sur défaillance de crédit avec la banque, la Fiducie est exposée à un risque de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans le portefeuille. Tout événement de crédit (faillite, défaut de paiement ou tout autre événement de perte spécifié) à l'égard des obligations de référence peut entraîner une perte pour la Fiducie. La perte maximale que la Fiducie peut devoir essuyer suite à des événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des contrats de swap A, B et C totalise 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2010).

En outre, la Fiducie est exposée au risque de crédit de contrepartie à l'égard de tout gain non réalisé sur les swaps sur défaillance de crédit, plus tout montant à recevoir de la contrepartie. Le risque net de crédit de contrepartie (montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit, plus le montant total du débiteur à court terme présenté dans les autres actifs, moins le montant à payer sur les swaps sur défaillance de crédit) s'établissait à 46 932 061 \$ au 30 juin 2011 (44 354 913 \$ au 31 décembre 2010).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Événements de crédit

Comme il est mentionné à la note 1, l'actif net de la Fiducie fluctue en fonction de divers facteurs, notamment les pertes nettes cumulatives subies suite à des événements de crédits dans le portefeuille, tel que cela est décrit plus haut. La Fiducie est exposée à un risque de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans les portefeuilles. La perte maximale que la Fiducie pourrait encourir à l'égard d'événements de crédit concernant les obligations de référence aux termes des swaps sur défaillance de crédit A, B et C est respectivement de 23 634 614 \$ (0,95 %), 31 976 243 \$ (1,25 %) et de 41 708 143 \$ (1,50 %).

La Fiducie n'a pas reçu d'avis de crédit à l'égard des obligations de référence comprises dans les portefeuilles au cours de la période terminée le 30 juin 2011 et au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Le 26 novembre 2009, la Fiducie a reçu de la banque des avis d'événement de crédit relativement aux obligations de référence suivantes :

	Exposition (\$)	Exposition par part (\$)
Contrat de swap A		
Glacier Funding CDO	(3 822 205)	(0,37)
IXIS ABS CDO Ltd.	(4 959 073)	(0,48)
STATIC Residential CDO (Start) 2006-B Ltd.	(21 695 944)	(2,09)
Straits Global ABS CDO 2004-1	(23 634 614)	(2,27)
Perte maximale relative aux obligations de référence aux termes du contrat de swap A	(23 634 614)	(2,27)
Contrat de swap B		
Ivy Lane CDO 2006-1	(31 976 243)	(3,08)
STATIC Residential CDO (Start) 2006-B Ltd.	(16 278 126)	(1,57)
Perte maximale relative aux obligations de référence aux termes du contrat de swap B	(31 976 243)	(3,08)
Contrat de swap C		
Duke Funding VII Ltd.	(12 702 066)	(1,22)
Perte relative aux obligations de référence aux termes du contrat de swap C (maximum est de 41 708 143 \$)	(12 702 066)	(1,22)
Total de la perte éventuelle maximale sur les événements de crédit susmentionnés	(68 312 923)	(6,57)
Notionnel	97 319 000	9,36
Notionnel, déduction faite du total de la perte éventuelle maximale	29 006 077	2,79

Suite à ces avis d'événements de crédit, le total de la perte éventuelle maximale serait de 6,57 \$ par part et, dans ce cas, le prix de rachat maximum serait de 2,79 \$ par part.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Aux termes des contrats financiers, l'évaluation des obligations de référence en défaut pourrait prendre jusqu'à 720 jours après la remise des avis d'événement de crédit par la banque. Entre-temps, les contrats financiers permettent à la banque de retenir une partie des primes correspondant à de telles obligations de référence en défaut, jusqu'à ce que les pertes définitives soient établies. Également aux termes des contrats financiers, la banque, à titre d'agent des calculs, doit agir de bonne foi et d'une manière raisonnable sur le plan commercial aux fins de déterminer le montant des primes à retenir en fonction des prix définitifs prévus de telles obligations en défaut. À toutes les dates de versement suivant la réception de ces avis d'événement de crédit, la partie des primes retenue par la banque correspondait à une perte totale sur ces obligations de référence en défaut et représentait donc une réduction de 70 % (il faut noter qu'il n'y a pas de retenues d'intérêts sur le placement et le montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit). En conséquence, les distributions aux porteurs de parts sont réduites depuis la distribution déclarée en décembre 2009 (dont il est fait mention à la note 14).

Après ce processus de 720 jours devant prendre fin le 16 novembre 2011, la Fiducie devra transférer à la banque, à même ses actifs, un montant au titre du placement et du montant à recevoir sur les swaps sur défaillance de crédit qui correspondra aux pertes subies relativement à ces obligations de référence en défaut, ce qui aura une incidence sur les revenus d'intérêt et devrait normalement réduire encore davantage le revenu de la Fiducie disponible pour financer des distributions.

Portefeuilles d'obligations de référence

Les portefeuilles d'obligations de référence auxquels se rapportent les contrats de swaps A, B et C sont assujettis à des normes d'admissibilité des actifs et à des directives de placement qui pourraient, au fil du temps, modifier l'exposition économique d'ensemble de la Fiducie au rendement de ces portefeuilles. Au 30 juin 2011, le notionnel s'élevait à 97 319 000 \$ (97 319 000 \$ au 31 décembre 2010). Les paiements des swaps sur défaillance de crédit sont effectués sur une base mensuelle. Les notations moyennes pondérées indiquées ci-après sont établies comme suit : multiplier le notionnel des contrats de chaque obligation de référence par le facteur de notation attribué par S&P, faire la somme de ces produits et diviser cette somme par le notionnel total, puis attribuer le résultat obtenu à la notation S&P correspondante. Les informations présentées ci-après font l'objet de telles normes d'admissibilité des actifs et directives de placement. Les portefeuilles d'obligations de référence ont été structurés entre le 13 décembre 2004 et le 28 février 2005 (la « **date de création** »).

Contrat de swap A

Le contrat de swap A porte sur la performance de crédit des obligations de référence du portefeuille 1, lequel comprenait 190 obligations de référence au 30 juin 2011 (197 au 31 décembre 2010).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

La composition du portefeuille 1 au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	6	3,8	6	3,6
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	4	2,5	4	2,4
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	85	29,9	85	28,3
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	27	16,8	30	16,5
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	68	47,0	72	49,2
	190	100,0	197	100,0

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques dans des titres de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 1 se répartissent comme suit :

Notation	30 juin 2011	31 décembre 2010
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	15,5	18,1
AA	8,5	12,7
A	17,5	14,9
BBB	4,8	5,8
BB	5,6	5,7
B	5,5	4,5
CCC	17,7	16,5
CC	6,0	5,3
C	1,7	1,6
D	16,4	14,9
Aucune notation	0,7	-
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques dans des titres de sociétés composant le portefeuille 1 était entre B- et CCC+ au 30 juin 2011 (entre B et B- au 31 décembre 2010).

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Contrat de swap B

Le contrat de swap B porte sur la performance de crédit des obligations de référence du portefeuille 2, lequel comprenait 136 obligations de référence au 30 juin 2011(138 au 31 décembre 2010).

La composition du portefeuille 2 au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	5	5,8	5	5,9
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	2	0,7	2	0,7
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	51	21,7	51	21,5
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	13	15,8	14	16,1
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	65	56,0	66	55,8
	136	100,0	138	100,0

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques dans des titres de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 2 se répartissent comme suit :

Notation	30 juin 2011	31 décembre 2010
	(notation équivalente S&P*) Pourcentage de l'actif	(notation équivalente S&P*) Pourcentage de l'actif
AAA	11,2	11,6
AA	13,6	12,8
A	14,8	13,4
BBB	9,9	13,8
BB	5,2	5,5
B	2,6	2,0
CCC	19,9	19,3
CC	6,5	6,5
C	5,0	4,7
D	11,3	10,4
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques dans des titres de sociétés composant le portefeuille 2 était entre B et B- au 30 juin 2011 (entre B et B- au 31 décembre 2010).

Contrat de swap C

Le contrat de swap C porte sur la performance de crédit des obligations de référence du portefeuille 3, lequel comprend 235 obligations de référence au 30 juin 2011 (236 au 31 décembre 2010).

La composition du portefeuille 3 au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010 s'établit comme suit, par catégorie d'actif :

Catégorie d'actif	30 juin 2011		31 décembre 2010	
	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif	Nombre d'obligations de référence	Pourcentage de l'actif
Titres adossés à des créances mobilières commerciales	4	5,0	4	4,9
Titres adossés à des créances mobilières de consommation	1	0,2	1	0,2
Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	82	18,0	82	18,1
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	48	23,9	49	24,3
Positions structurées dans des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres de sociétés	100	52,9	100	52,5
	235	100,0	236	100,0

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

- a. Les notations S&P des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances mobilières, des titres financiers structurés, des positions synthétiques dans des titres de sociétés et des autres titres à revenu fixe composant le portefeuille 3 se répartissent comme suit :

Notation	30 juin 2011	31 décembre 2010
	(notation équivalente S&P*)	(notation équivalente S&P*)
	Pourcentage de l'actif	Pourcentage de l'actif
AAA	5,2	5,7
AA	8,9	8,3
A	12,7	13,2
BBB	10,2	14,7
BB	8,2	8,2
B	7,3	3,7
CCC	20,9	20,6
CC	16,0	15,7
C	2,0	2,0
D	8,6	7,9
Total	100,0	100,0

* Notation S&P, si celle-ci est disponible, ou notation Moody. Si aucune de ces notations n'est disponible, la notation Fitch est utilisée.

- b. Le facteur de notation moyen pondéré de S&P attribué aux titres adossés à des créances hypothécaires, aux titres adossés à des créances mobilières, aux autres titres financiers structurés et aux positions synthétiques dans des titres de sociétés composant le portefeuille 3 était entre B- et CCC+ au 30 juin 2011 (entre B- et CCC+ au 31 décembre 2010).

13 Impôts sur les bénéfices

La Fiducie est admissible à titre de fiducie à participation unitaire, au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*. En vertu de la loi, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le bénéfice imposable de l'exercice et peut déduire tous les montants payés ou payables aux porteurs de parts de la Fiducie dans le calcul de ses bénéfices aux fins fiscales.

Tout montant payable aux termes des swaps sur défaillance de crédit est considéré comme un montant payable aux termes du contrat de swap et est imposable comme tel. Suivant les modalités des contrats de swap en cause, le montant ne peut être déterminé qu'à la date d'échéance prévue (ou à la date d'échéance juridique, selon le cas) et, par conséquent, le paiement au titre des contrats de swap à la Fiducie ne peut être imposable à titre de bénéfice qu'à cette date.

14 Capital des porteurs de parts

Parts autorisées

La Fiducie est autorisée à émettre en série un nombre illimité de parts rachetables et transférables, chacune d'entre elles représentant un intérêt indivis et égal sur l'actif net de la Fiducie.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Toutes les parts confèrent des droits et des privilèges égaux. Chaque part entière confère à son porteur un droit de vote ainsi que le droit de participer également aux distributions versées par la Fiducie.

Rachats trimestriels

Les parts peuvent être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20^e jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable de chacun des mois de mai, d'août et de novembre (la « **date de rachat** »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de rachat. Le paiement du prix de rachat aura lieu le 10^e jour ouvrable suivant la date de rachat.

Le prix de rachat est égal au moindre des montants suivants :

- a) 95 % du cours moyen pondéré quotidien par part à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites pour les cinq jours de Bourse suivant la date de rachat;
- b) un montant égal :
 - i) au cours de clôture des parts à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites; ou
 - ii) à la moyenne des cours extrêmes des parts, si la Bourse ou l'autre marché à la cote duquel les parts sont inscrites ne fournit que les cours extrêmes; ou
 - iii) à la moyenne des derniers cours acheteur et vendeur à la principale Bourse à la cote de laquelle les parts sont inscrites, si aucune opération n'a été effectuée à cette date de rachat.

Rachat annuel

Les parts peuvent également être remises à l'agent administratif en vue de leur rachat en tout temps avant le 20^e jour ouvrable qui précède le dernier jour ouvrable du mois de février (la « **date de rachat annuelle** »). Sous réserve du droit qu'a la Fiducie de suspendre les rachats dans certaines circonstances, les parts remises aux fins de rachat seront rachetées à la date de rachat, au prix de dénouement. Le paiement du prix de dénouement aura lieu le 10^e jour ouvrable suivant la date de rachat annuelle. Le prix de dénouement correspond à la somme de ce qui suit : (i) le cours acheteur reçu par la Fiducie pour mettre fin à la tranche applicable des contrats de swap A, B et C et (ii) la valeur marchande de cette tranche du dépôt à terme de 51 110 202 \$ (53 292 582 \$ au 31 décembre 2010) et du compte débiteur à long terme lié aux contrats de swaps sur défaillance de crédit de 46 208 798 \$ (44 026 418 \$ au 31 décembre 2010) de la Fiducie, moins les frais de dénouement applicables.

Aucun rachat n'a eu lieu au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2011 et 2010 :

	2011	2010
Nombre de parts		
Solde au début et à la fin de la période	<u>10 392 283</u>	<u>10 392 283</u>

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Le capital des porteurs de parts est composé des titres de capital émis, du déficit et de la réserve pour les frais courants. Les transactions suivantes ont eu lieu au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2011 et 2010 :

	2011 \$	2010 \$
Titres de capital émis		
Solde au début de la période	45 632 938	50 413 388
Remboursement de capital aux porteurs de part	<u>(2 182 380)</u>	<u>(2 390 225)</u>
Solde à la fin de la période	<u>43 450 558</u>	<u>48 023 163</u>
Déficit		
Solde au début de la période	(43 277 064)	(47 619 407)
Transfert des frais courants de la période	28 534	25 833
Augmentation de l'actif net attribuable à l'exploitation	<u>3 478 132</u>	<u>1 328 851</u>
Solde à la fin de la période	<u>(39 770 398)</u>	<u>(46 264 723)</u>
Réserve pour les frais courant		
Solde au début de la période	287 367	340 349
Transfert au déficit de la période	<u>(28 534)</u>	<u>(25 833)</u>
Solde à la fin de la période	<u>258 833</u>	<u>314 516</u>
Actif net représentant le capital des porteurs de parts	<u>3 938 993</u>	<u>2 072 956</u>

Au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2010, la Banque Nationale du Canada et ses filiales détenaient 0,5 % des parts en circulation de la Fiducie.

Distributions et gestion du capital des porteurs de parts

Le fiduciaire gère le capital de la Fiducie de façon à ce qu'elle soit en mesure de poursuivre son exploitation tout en maximisant le rendement pour les porteurs de parts.

La Fiducie avait pour premier objectif de fournir aux porteurs de parts un flux de distributions mensuelles à un taux fixe égal à 0,0687 \$ la part (0,8244 \$ par an) jusqu'au 9 mars 2010 et, par la suite, un flux de distributions mensuelles à un taux fixe révisé tous les cinq ans afin de correspondre au taux obligataire à cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 4 % à 4,5 %, et de rembourser aux porteurs de parts, à une date de révision proche du 9 mars 2010 et avant le 9 mars 2045, un montant égal à la valeur résiduelle de la Fiducie. Toutefois, cet objectif n'est plus réalisable en raison des événements de crédit annoncés en novembre 2009 (dont il est fait mention à la note 12). Les distributions déclarées par la Fiducie sont comptabilisées à la déclaration, bien qu'elles soient payables le 10^e jour ouvrable du mois suivant seulement.

Global Diversified Investment Grade Income Trust II

Notes afférentes aux états financiers (non audités)

Au 30 juin 2011

Par suite de l'opération de désengagement, toutes les sommes payables à la Fiducie sur les swaps depuis le 13 août 2007 lui ont été versées. Par conséquent, la Fiducie a repris les distributions mensuelles, a versé le 30 janvier 2009 la distribution déclarée le 18 juillet 2007 et a déclaré, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009, trois distributions extraordinaires en trésorerie pour un total de 1,755 \$ par part. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la Fiducie a également déclaré deux distributions extraordinaires en trésorerie pour un total de 0,04 \$ par part. Suite aux avis d'événement de crédit décrits à la note 12, les distributions mensuelles aux porteurs de parts ont été réduites à partir des distributions déclarées en décembre 2009 (363 730 \$ ou 0,035 \$ par part au lieu de 713 950 \$ ou 0,0687 \$ par part).

15 Opérations entre apparentés

La gestion de la Fiducie incombe au fiduciaire. La Banque Nationale du Canada agit comme agent administratif de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan, filiale de la Banque Nationale du Canada, agit en qualité de dépositaire des actifs de la Fiducie. Société de Fiducie Natcan agira également à titre de conseiller en placement de la Fiducie, si le fiduciaire le demande. Le promoteur de la Fiducie est la Financière Banque Nationale, filiale de la Banque Nationale du Canada. Comme il est décrit à la note 8, le dépôt à terme a été souscrit auprès de la Banque Nationale du Canada. En plus des transactions décrites séparément dans les présents états financiers, les transactions suivantes ont été effectuées au cours des périodes de six mois terminées le 30 juin 2011 et 2010 :

Dépenses engagées au cours de la période		2011	2010
		\$	\$
Gestion Global DIGIT II Inc.	Rémunération des administrateurs du fiduciaire	46 849	64 999
Banque Nationale du Canada	Frais de l'agent administratif	14 175	14 175
Société de Fiducie Natcan	Droits de garde	1 694	1 640
		<u>62 718</u>	<u>80 814</u>

Comptes créditeurs et charges à payer	30 juin	31 décembre
	2011	2010
	\$	\$
Gestion Global DIGIT II Inc.	7 111	7 111
Banque Nationale du Canada	7 087	7 087
Financière Banque Nationale	-	-
Société de Fiducie Natcan	800	600
	<u>14 998</u>	<u>14 798</u>

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant établi et convenu entre les parties.